Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260302-D2026019-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 23 février 2026

Le 23 février 2026 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courrier en date du 16 février 2026. La séance a été présidée par M. Yves DREVES, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Yves DREVES, Mme Valérie DEIMAT, M. Alain BRULE, Mme Marie-Hélène Le GOLVAN, Marcel LUCAS, M. Pierre BAREL, Mme Emmanuelle ROTIEL, Mme Christine EVO, M. Olivier QUERE, Mme Marie-Anne LE PORHO, Mme Corine LE DOUARAN, M. Mickaël LE MOUROUX, Mme Gaëlle MANDART-BEYSSAC.

Absent non excusé :

Absent excusé : M. Thierry LE RAY

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Anne-Sophie BARRERE donne pouvoir à M. Pierre BAREL,
M. Stéphane ROLLAND, donne pouvoir à M. Marcel LUCAS,
Mme Roxane MADEC donne pouvoir à M. Olivier QUERE,
M. François VAILLANT donne pouvoir à M. Mickaël LE MOUROUX
Mme Salomé TOITOT donne pouvoir à Mme G. MANDART-BEYSSAC

Conseillers en exercice : 19 / **présents :** 13 / **procurations :** 5

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle ROTIEL

DELIBERATION N°2026/19

RECRUTEMENT – CONTRAT D'APPRENTISSAGE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Mme Marie-Hélène LE GOLVAN

Au vu du contexte actuel concernant l'emploi des jeunes, et dans le cadre également de sa gestion prévisionnelle des emplois et compétences, la commune souhaite contribuer au développement de l'apprentissage.

L'apprentissage est un dispositif de formation initiale en alternance sous la forme d'un contrat de travail de droit privé : tout en travaillant dans une collectivité territoriale, l'apprenti(e) suit des cours dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA). L'apprenti(e) est alternativement dans la collectivité sous la conduite d'un maître d'apprentissage et dans le centre de formation avec des formateurs. Le savoir professionnel acquis dans la collectivité d'accueil est complété par des cours de formation générale et technologique en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un titre enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La commune va pouvoir également solliciter une aide financière de l'Etat au titre du recrutement des apprentis pour les collectivités territoriales.

Il est proposé, la création d'un poste d'apprenti au sein du service Enfance-Jeunesse de la commune, pour la préparation du diplôme (niveau IV) du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

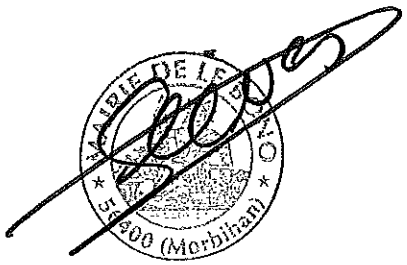
Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260302-D2026019-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité

Vu le code général de collectivités territoriales,

- d'approuver le recrutement d'un apprenti et le dispositif d'apprentissage,
- d'autoriser le Maire à solliciter toute aide financière, (CNFPT...)
- d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le 24 février 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
Yves DREVES



Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.